

Le rapport de Mgr J. C. K. Laflamme, M. l'abbé H. A. Verreault, Rév. Arthur French et M. Henry Walters, examinateurs à l'examen préliminaire, pour l'admission à l'étude de la médecine, tenu les 28ième et 29ième jours de juin 1900, est lu et adopté.

En voici le résumé :

Vingt-neuf candidats se sont présentés ; sur ce nombre, trois ont été admis sur toutes les matières : MM. W. A. Lincoln, Leo. A. Parizeau, Havelock Lippiot.

Cinq ont été admis sur les lettres :

MM. Isaac Van Dandague, Leo. Hurtubise, William Hand, H. Desmarais, A. Jinchereau.

Trois ont été admis sur les sciences :

MM. Hugh Wotherspoon, J. D. McGillis, R. P. Bonin.

Le rapport du Comité des Créances est lu et adopté, dont copie comme suit :

#### COMITÉ DES CRÉANCES.

MONTREAL, 2 Juillet 1900.

Les membres suivants étaient présents à la réunion du Comité des Créances, lundi le 2 juillet 1900 : MM. les Docteurs E. P. Lachapelle, président ; R. Craik, vice-président ; L. J. A. Simard, ex-président ; A. R. Marsolais, registraire ; A. Jobin, trésorier ; J. P. Boulet et J. A. MacDonald, secrétaires ; F. W. Campbell.

Après quelques mots d'explication de M. le Président, sur la loi Pineault modifiée par l'amendement Roy, M. le Dr. Marsolais propose, secondé par M. le Dr Jobin :

Qu'un examen professionnel, devant le jury d'examinateurs du Bureau des Gouverneurs, soit exigé de tous les candidats, auxquels le Bureau permettra de bénéficier de la loi Pineault (1898), modifiée par l'amendement Roy en 1900.

Cette motion est adoptée sur division ; M. le Dr Simard votant contre et M. le Dr Craik s'abstenant de voter.